

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-4-1

Séance du jeudi 19 février 2015

BUDGET PRIMITIF 2015 SOLIDARITE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU les 4^{ème} et 10^{ème} commissions du 28 janvier 2015,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- **d'adopter les orientations de ce rapport,**
- **de fixer les montants récapitulés dans le tableau en annexe 1, en faveur des familles d'accueil,**
- **d'inscrire au titre du budget primitif 2015 des crédits de paiement à hauteur de 369 797 000 € dont :**

En fonctionnement : un montant global de **368 345 000 €** répartis comme suit :

- **85 471 694 €** pour la politique Santé, PMI et Enfance,
- **107 927 000 €** pour la politique Insertion,
- **76 344 300 €** pour la politique Personnes âgées,
- **98 020 000 €** pour la politique Personnes Handicapées,
- **582 006 €** au titre des frais communs de la Solidarité.

En investissement :

- **1 452 000 € de crédits de paiement pour les politiques Santé, PMI et Enfance, Insertion, Personnes âgées et handicapées.**

- **d'inscrire des recettes de fonctionnement à hauteur de 96 734 000 €**, soit 680 000 € pour la politique de prévention sociale et médico-sociale, 52 075 000 € pour l'Insertion, 28 329 000 € pour la politique d'aide aux Personnes Agées et 15 650 000 € pour la politique d'aide aux Personnes Handicapées.
- **d'inscrire un montant de 6 711 000 € d'autorisations d'engagement** au titre de la politique d'Insertion.
- **de donner délégation à la commission permanente :**
 - pour l'approbation des demandes de subventions accordées aux associations et aux communes,
 - pour les conventions et avenants à intervenir,
 - pour l'affectation des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement votées,
 - pour toutes décisions à prendre pour la mise en œuvre du Budget Primitif 2015 de la Solidarité.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté
1 abstention :
Pierre FREYBURGER